

astuces

AU QUOTIDIEN, LA ROBINETTERIE

Une visite complète d'entretien en 2021
et que faire en cas de fuite ?



LA VISITE D'ENTRETIEN



Tous les 5 ans une visite d'entretien plus complète. Cette année : robinetterie cuisine et salle de bain mais également l'intégralité des vannes de votre logement seront vérifiées par le prestataire mandaté.

Quand aura lieu cette visite ?

Vous habitez sur les secteurs nord et ouest : vous recevrez, de la société CGMI, un SMS ou un courrier. En cas d'absence, un avis de passage est laissé.

Vous habitez sur les secteurs sud et centre : vous recevrez, de la société ISTA, un courrier ou un affichage sera présent dans le hall.

En cas d'absence, un courrier avec une nouvelle date sera proposée.

Comment ça se passe ?

La visite dans le logement dure environ 20 min. Merci de faciliter l'accès au technicien à l'ensemble des pièces et gaines techniques.

Cette visite est indispensable et préventive pour limiter le risque de fuites et/ou dysfonctionnements éventuels.

À savoir :

Elle peut atteindre 20l/h soit 175m³ par an ce qui peut représenter presque 500 euros par an.

Les fuites au niveau de l'évier, du lavabo et de la baignoire sont souvent moins visibles, **attention tout de même à être vigilant !**

LA FUITE
LA PLUS COURANTE
EST CELLE
DE LA CHASSE
D'EAU



COMPTEUR INTELLIGENT

POUR RAPPEL,
VOUS ÊTES ÉQUIPÉ DE
COMPTEURS INTELLIGENTS
QUI PERMETTENT DE :

- > Suivre en ligne les consommations de votre logement
- > D'alerter le prestataire en cas de fuite ou de surconsommation
- > Bénéficier de conseils d'économie en ligne

Vous avez la possibilité d'être alerté en cas de consommation irrégulière en paramétrant votre espace en ligne*.

** pour obtenir vos identifiants, merci de faire la demande par mail : comptage@tours-habitat.fr*



CONTRAT ROBINETTERIE

VOTRE CONTRAT D'ENTRETIEN PERMET
ÉGALEMENT D'OBTENIR UN DÉPANNAGE EN SEMAINE
EXCLUSIVEMENT POUR :



- > Une Robinetterie défaillante
- > Un Mécanisme chasse d'eau
- > Une Vanne d'arrêt grippée

Il permet un dépannage rapide et autant de fois que nécessaire. Il revient à chaque locataire de contacter lui-même l'entreprise de son secteur.



EN CAS DE FUITE

Vous constatez une fuite sur votre robinetterie, que faire ?

1

Fermer l'arrivée d'eau générale de votre logement : robinet situé généralement proche du compteur. N'hésitez pas à demander l'assistance de votre surveillant d'immeubles.

2

Contactez sans attendre votre contrat d'entretien robinetterie :
Secteur Nord /Ouest :
CGMI 02 47 44 87 15
Secteur Centre / Sud :
ISTA 02 47 36 48 03

Astuces

PLACER UN « PANSEMENT » SUR LA ZONE DE FUITE.

Cela servira à bloquer l'eau afin de l'empêcher de se propager dans la pièce. Pour freiner le débit de l'eau :

- > Enroulez une serpillère ou un chiffon à l'endroit où se trouve la fuite ;
- > Serrez le tissu très fort pour limiter la dispersion de l'eau.

Cette technique n'arrêtera pas la fuite, mais elle dirigera l'eau vers le bas. Vous éviterez ainsi les projections d'eau, l'eau qui descend sera plus facile à nettoyer et à recueillir dans un récipient.

